
Adresse de la société populaire de Landerneau félicitant la Convention et annonçant une souscription volontaire, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Landerneau félicitant la Convention et annonçant une souscription volontaire, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 508;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32643_t1_0508_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

qui sera pour vos cœurs la plus douce des récompenses.

Nous sommes avec un dévouement inviolable à la Sainte Montagne.

G. MAUGEUX, GODET, TREMEUR, C. NOIRET, fils, BARBARIN, BOUQUIN, COUPPÉ, SÉJOURNET, DAVRIL, BELLANFANT, MICHELON, BARRÉ, BRUNET, YVERNEAU, GAUTRON, V. NIEURS, DUBISSOY, CHEVREUX, BRAYEUR, SENEILTAT, C. VIMEUX, GUÉRIN, DURIAU, COUPPÉ, J. BOUZIQUE, BOUZIQUE, LIONNET, HERVET, VERNEUIL.

39

La société populaire de Landerneau applaudit aux travaux de la Convention, et aux mesures révolutionnaires qu'elle a prises; elle annonce que la veille de la fête des victoires, elle a ouvert une souscription volontaire, dont le produit fut destiné à faire apprendre des métiers utiles aux enfans indigens de la commune; que les offrandes se sont multipliées à l'infini et que déjà les enfans sont désignés, conspirent la perte des rois, et jurent haine éternelle aux esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Landerneau, 1^{er} vent. II] (2)

« Citoyen président,

Nous te faisons passer une adresse à la Convention nationale.

Nous applaudissons à ses travaux, aux mesures vigoureuses et révolutionnaires de ses comités qui font trembler les tyrans coalisés.

Sois notre organe auprès de la Convention, assures-la que nous sommes prêts à faire une descente chez ces féroces insulaires qui ont déshonoré l'Europe et dont il faut abattre l'orgueil en rendant les mères aussi libres que le sol de la République française.

Nous te prions aussi, citoyen président, de faire tenir à nos frères les Jacobins le paquet ci-joint.

Vive la République! Vive la Montagne. Salut et fraternité».

GOEZ (présid.), CRUZEL (secrét.),
KREBEL fils (secrét.).

[Adresse à la Conv. 1^{er} vent. II]

« Citoyens législateurs,

Les fêtes des tyrans se célèbrent aux dépens du bonheur, de la substance de leurs esclaves. La jouissance des hommes libres est de bien faire, de faire des heureux.

La société populaire de Landerneau, dans sa séance qui précéda la fête des victoires, voulant dignement célébrer ce beau jour, arrêta une souscription volontaire dont le produit fut destiné à faire apprendre des métiers utiles aux enfans indigens de la Commune.

Les offrandes se multiplièrent à l'envie, les enfans ont été désignés et déjà ils se hâtent de conspirent avec nous la perte des rois; vengeance de la perfidie! Haine éternelle aux Anglais esclaves.

Voilà notre cri commun, notre vœu, notre besoin, notre unique passion. Ce serment vous le faites en créant le port de la Montagne, nous l'avons répété avec vous, nous le répéterons chaque jour et nous le tiendrons.

Vive la République! Vive la Montagne!».

[Mêmes signatures que ci-dessus].

40

Les sans-culottes composant la société populaire de Moncontour annoncent à la Convention que l'esprit public fait des progrès dans leur canton; que la raison et la philanthropie pénètrent jusques dans leurs chaumières, et que les citoyens et citoyennes de leur commune ont déposé au district de Loudun, pour les défenseurs de la patrie, 172 chemises, une paire de souliers, quatre paires de bas, 129 liv. 5 sous en assignats, 24 l. en numéraire, 18 livres de charpie et deux paquets de bandelettes. Ils demandent que le nom de leur commune soit changé en celui de Montagne-sur-Dive.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Moncontour, 15 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

Les citoyens du canton de Moncontour, jaloux de concourir à l'affermissement des bases du gouvernement républicain, que la Montagne a eu le courage d'établir au milieu des factions de nos ennemis extérieurs et intérieurs, désirant en outre payer à leurs frères d'armes le tribut de reconnaissance qu'ils leur doivent, pour les avoir garantis des incursions des brigands fanatiques de la Vendée, dont ils ont été si souvent menacés, viennent de déposer à leur district, à Loudun, 172 chemises, une paire de souliers, 4 paires de bas, 129 l. 5 s. en assignats, 24 l. en numéraire qu'ils auroient fait convertir en souliers, s'ils eussent pu procurer du cuir aux cordonniers.

Les citoyennes de la commune de Moncontour, non moins jalouses que nous de venir au secours de nos frères qui ont été blessés en combattant pour la patrie, font aussi l'offrande de dix-huit livres de charpie et de deux paquets de bandelettes pour les plaies.

Nous nous faisons, citoyen président, un devoir de t'en prévenir, afin de faire connoître à la Convention les progrès de l'esprit public, et que la philanthropie commence à pénétrer jusques dans nos chaumières. Nous l'invitons de rester à son poste, jusqu'à ce que les nuages qui obscurcissent le flambeau de la philosophie et de la raison, soient entièrement dissipés.

En dépit des tyrans et des fanatiques, les droits de l'homme seront reconnus; les vertus sociales et républicaines seront l'apanage de tout Français: nous ne ferons tous qu'un peuple de frères et des extrémités du ci-devant royaume de Capet, on n'entendra que ce cri « Vive la liberté, vive l'égalité, vive l'unité et l'indivisibilité de la République et vive la Montagne qui nous a procuré ces bienfaits ».

Signé: DUPLESSIS (présid.), LAULAND le jeune (secrét.).

P.c.c. : LAULAND le jeune.

(1) P.V., XXXII, 287. B^{1ⁿ}, 8 vent. et 9 vent. (suppl¹).

(2) C 293, pl. 963, p. 27.

(1) P.V., XXXII, 287. B^{1ⁿ}, 8 vent.

(2) C 295, pl. 986, p. 21, 22.